Exercice :traduisez en arabe les proverbes suivants par une traduction littérale.

 L'acte d'hier périt par l'acte d'aujourd'hui.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui nomme l'un, il exclut l'autre.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Mal exercé, le droit n'a plus de droit.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Point d'obligation sans titre.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Nous contractons pour nous et pour les nôtres.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Les discours ambigus sont contre leur auteur.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Toute société se dissout par la mort.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le débiteur doit rendre autant et non le même.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 L'acheteur évincé peut s'en prendre au vendeur.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui parle au nom d'autrui doit prouver son mandat.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Personne n'est tenu de garder en commun.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Les honneurs dus à l'un ne peuvent nuire à l'autre.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Une faveur n'a lieu que sauf le droit des tiers.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut imputer un tort involontaire.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 L'universalité l'emporte sur chacun.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Ni le plus ni le moins ne change la matière.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 On doit croire un écrit plutôt que la parole.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Il faut dans un contrat que l'un et l'autre parle.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le droit commun n'a pas besoin de la prière.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut disposer d'une chose prêtée.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 L'abus d'un privilège en emporte la perte.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le dépôt n'admet pas de compensation.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le fait contre le droit est tenu pour non fait.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le grand qui vous promet est quitte, mais un homme d'honneur s'acquitte.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne peut dépouiller un homme s'il est nu.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rien et trop peu son sur la même ligne.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui n'a ne peut, et qui ne peut ne doit.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 De tout extrait il faut se défier.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Alléguer sans prouver, c'est ne rien alléguer.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui sert l'autel a droit de vivre de l'autel.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 La maison pour chacun doit être un sûr asile.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui n'est pas clair, il veut tromper.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rien n'est fait tant qu'il reste à faire.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui peut le plus, il peut le moins.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui compte seul compte deux fois.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui se tait paraît consentir.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Rendre pire ce n'est pas rendre.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Qui ne prévoit pas est en faute.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Qui trompe sur un point est cru trompeur sur tous.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Trop de précaution est un signe de fraude.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Nouveau contrat vaut mieux que contrat déchiré.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Ce qui nous plut un jour ne peut plus nous déplaire.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Celui qui laisse faire est censé consentir.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le droit soutient le vigilant.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Le droit ne soutient pas la fraude.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 Un titre nul n'est pas un titre.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 À l'impossible nul n'est tenu.
Proverbe du droit civil ; Les sentences et maximes latines (1788)

 Le semblable n'est pas le même.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 S'en prendre au droit d'autrui, c'est ébranler le sien.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)

 On ne doit pas changer aisément la coutume.
Proverbe du droit civil ; Le dictionnaire des sentences et proverbes (1892)« Page précédente